



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2016

CLASSE DE MER 2017

Le Conseil Municipal versera une subvention de 100 € par enfant pour le projet des enseignants de CE2 et CM2, qui consiste à emmener les élèves, en classe de mer du 12 au 16 juin 2017. Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2017.

TRAVAUX « LIEU DE VIE »

Le Conseil Municipal choisit l'entreprise SMABTP pour l'assurance dommage ouvrage et dommages en cours de travaux pour les travaux du « lieu de vie ».

TENNIS

Suite à la dégradation des cours de tennis et sur proposition des dirigeants de l'AS VENOY TENNIS, le Conseil Municipal retient l'entreprise STTS pour leur réfection. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017.

PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service de mission temporaire du centre de gestion de l'Yonne, afin d'avoir accès à du personnel de remplacement.

TARIFS LOCATIONS AGRICOLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs des locations agricoles pour l'année 2016 ont diminué de 0,42% par rapport à l'année 2015 suivant l'arrêté Préfectoral du 23 juillet 2016. Le tarif des locations à usage agricole pour l'année 2016 est donc adapté dans le même sens.

CONVENTION DE DESSERTE EN GAZ NATUREL DU LOTISSEMENT « LES PRÉS DE VENOY »

Le Conseil municipal valide les termes de la convention avec GRDF pour la desserte en gaz naturel du lotissement « Les Prés de VENOY ». En conséquence, tous les lots du lotissement seront équipés en gaz naturel avant commercialisation.